

Décider ensemble

Autrices: Fanni Dahinden et Maja Graf, vitamine B

Préparer une décision importante

La vie d'une association est rythmée par la prise de décisions importantes qui doivent être bien préparées et réfléchies. Nous approfondissons ci-dessous différentes méthodes de prise de décision commune. Les principales préparations sont toujours les mêmes:

- Clarifier quel groupe/organe doit prendre la décision (comité, secteur, groupe de travail, assemblée générale)
- Collecter des informations et recherche
- Dans la mesure du possible, préparer plusieurs propositions de solution (ne pas se fixer sur une seule solution)
- Discussion au sein du groupe (comité, groupe de travail, assemblée générale, etc.)
- Visualisation des arguments pour et contre (flipchart, rouleau de papier, procès-verbal, etc.)
- Participation des parties prenantes (membres, administration communale, sponsors ou autres soutiens)

Types de décisions communes

La décision majoritaire

Lors d'un vote, l'on peut être «pour», «contre» ou l'on peut s'abstenir. La proposition récoltant le plus de voix est validée. La votation permet une prise de décision rapide, notamment lors de groupes de grande taille, mais à son issue, il y a des gagnant-es et des perdant-es. Dans un groupe de plus petite taille, p. ex. au sein d'un comité, d'un secteur, etc. la décision majoritaire devrait uniquement être utilisée lorsque personne n'est clairement opposé à l'une des solutions proposées.

Lors de décisions majoritaires, la majorité peut être définie de différentes façons: la majorité simple (ou relative) est atteinte lorsqu'une proposition récolte davantage de votes en sa faveur que de voix contre. La majorité absolue est atteinte lorsqu'une proposition récolte plus de voix en sa faveur que la moitié des votes valables (c.-à-d. les abstentions et les voix opposées comptent également). La majorité qualifiée (plutôt pour des objets importants) nécessite davantage de voix «pour» que la majorité, p. ex. deux tiers ou trois quarts des votes valables.

(Cf. https://www.vitamineb.ch/400_mots_cles/majorite-majorites/)

Décision par consensus

Une proposition ou solution approuvée par consensus est approuvée à l'unanimité, sans opposition ouverte ni cachée. Il n'en résulte pas de perdant-es. Il est plus aisé de trouver un consensus pour des sujets non controversés. Les thèmes complexes et controversés nécessitent de longues discussions, ce qui prend souvent beaucoup de temps. Une variante qui permet de gagner du temps est le *consensus systématique*.

Déroulement:

- *De quoi s'agit-il?* Définir une question pour le problème auquel l'on fait face.
- *Phase créative:* collecte de propositions de solution, p. ex. par le biais d'un brainstorming.
- *Phase d'évaluation:* chaque membre du groupe attribue des «points de résistance» (de 0 à 10) à chaque solution, ce qui permet de mesurer le niveau d'objection. Zéro point signifie «aucune objection» ou «je valide cette solution». Dix, le nombre maximal de points, signifie «forte opposition» ou «je réfute vigoureusement cette proposition». L'évaluation est ensuite notée dans une matrice.
- *Évaluation:* les points attribués à chaque proposition sont additionnés. La solution récoltant le plus petit nombre de points génère le moins d'opposition, ce qui la rend la plus consensuelle. En particulier lors de divergences importantes, les évaluations de chaque participant-e devraient cependant faire l'objet d'une discussion.
- Il se peut que le premier tour du consensus systématique mène à une diminution du nombre de propositions. Dans un second tour, les solutions restantes peuvent alors être évaluées.

Décision par consentement

Lors d'une décision par consentement, une proposition est considérée comme acceptée lorsqu'aucune objection sérieuse ou justifiée n'est avancée. Les votant-es ne déclarent pas «Oui, je suis en faveur de cette proposition» mais «Je n'ai pas d'objection sérieuse ni justifiée à son encontre». L'objectif n'est donc pas d'avoir un maximum d'adhérent-es, mais de minimiser les objections. L'on se base sur des décisions qui sont «suffisamment bonnes» pour avancer rapidement. On nomme ce type de possibilités *Five-to-fold* (source: mindshaker).

Déroulement

Définir une personne chargée de la modération, qui guide le groupe à travers le processus.

1. *Questions en suspens:* prévoir suffisamment de temps pour informer sur le contenu des décisions à prendre et clarifier les questions en suspens.
2. *Espoirs et craintes:* les participant-es sont priés d'exprimer et de discuter de leurs espoirs et craintes en rapport avec l'objet de la discussion. Il se peut que la proposition soit complétée ou modifiée lors de ce processus.
3. *Votation:* une fois les questions en suspens clarifiées, la personne chargée de la modération explique la signification des six façons de voter. Les propositions présentées

au vote sont alors relues. Une brève pause permet une réflexion supplémentaire. Ensuite, la personne chargée de la modération prie tous les participant-es de lever la main en même temps en présentant le nombre de doigts reflétant leur avis.

- *5 doigts*: je soutiens entièrement la proposition et m'engage à endosser un rôle de leader lors de sa mise en œuvre.
- *4 doigts*: je suis entièrement convaincu-e, soutiens la proposition et m'engage à endosser une responsabilité lors de sa mise en œuvre.
- *3 doigts*: j'accepte la proposition et, si nécessaire, suis disposé-e à aider lors de sa mise en œuvre.
- *2 doigts*: j'ai certaines réserves, mais soutiens néanmoins la proposition.
- *1 doigt*: j'ai de sérieuses réserves, mais ne m'opposerai pas à la décision du groupe.
- *Poing*: je suis clairement contre la proposition et je suis prêt-e à collaborer à l'élaboration d'une alternative. (Veto)

4. *Évaluation du résultat*: l'on prend note du résultat.

Si personne ne lève le poing, la décision est valable. Les personnes ayant levé un ou deux doigts ont la possibilité de faire part de leurs réserves. Il est pris note de celles-ci, afin de pouvoir en tenir compte lors du processus de travail ultérieur.

Si une personne a levé le poing, la proposition est rejetée. Les personnes qui ont bloqué la décision sont priées d'exposer leurs arguments.

Cette procédure exige et génère un fort partage de la responsabilité du résultat de la part de tous les participant-es. Comme une personne peut ainsi bloquer la décision à elle seule, il faut avoir communiqué clairement auparavant que cela implique la responsabilité de contribuer à la recherche d'alternatives.

Documents complémentaires

<https://mindshaker.de/2021/03/13/neu-videos-von-mindshaker/>

https://www.vitamineb.ch/400_mots_cles/majorite-majorites/